



CONSEIL DE LA RECHERCHE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

Étaient présents ou représentés :

Mme Marie-Élodie ANCEL, M. Thierry BONNEAU, Mme Véronique CHANUT, M. Bruno DEFFAINS, Mme Claudine DESRIEUX, Mme Charlotte DUBOIS, M. Sébastien LOTZ, Mme Cécile MÉADEL, Mme Lucie MÉNAGER, M. Anthony MERGEY, M. Franck ROUMY, M. Sébastien TOUZÉ, *collège des professeurs.*

Mme Sandra CAVACO, Mme Lydie DAUXERRE, Mme Fabienne JEZEQUEL, Mme Christine DURIEUX, M. Emmanuel TAWIL, M. Laurent TRIGEAUD, Mme Catherine VOYNNET-FOURBOUL, *collège des personnels HDR.*

M. Xavier BADIN, Mme Élisabeth COLIN, M. Victor DESCHAMPS, M. Fathi FAKHFAKH, Mme Natacha GALLY, Mme Claire-Marie PÉGLION-ZIKA, M. Étienne PERNOT, Mme Yvonne Marie ROGEZ, *collège des personnels pourvus d'un doctorat.*

Mme Marie-Laure MOREAU, *collège des autres enseignants-chercheurs.*

Mme Isabelle DELIGNE, M. Jérôme NENERT, *collège des ingénieurs et techniciens.*

M. Arnaud JOB, M. Jean-Bernard SCHMIDT, *collège des autres personnels.*

Mme Marie-Dominique AESCHLIMANN, M. Marc CANAPLE, Mme Pascale LAGESSE, *personnalités extérieures.*

M. Nicolas CHAPALIN, M. Florian THIERRY-COUDON, Mme Louise MICHEL, *étudiants.*

M. Claude BRENNER, M. Olivier de FROUVILLE, professeurs, *étaient excusés*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, Mme Sophie DAIX, directrice du service commun de la documentation, Mme Sylvie FAUCHEUX, directrice de la recherche *assistant de droit.*

Sommaire

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024 (annexe)	3
2.	Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la recherche (annexe envoi ultérieur) 3	
3.	Avis sur des demandes de publications d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences au titre de la campagne synchronisée 2025 (annexe envoi ultérieur)	4
4.	Nombre d'emplois de maîtres de conférences à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.....	4
5.	Nombre d'emplois de professeurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation. .	4
6.	Avis sur une demande de réinscription en doctorat (annexe).....	5
7.	Désignation du directeur de l'école doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (ED9)	5
8.	Désignation du directeur de l'école doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication EGIC 5ED455)	5
9.	Avis sur la convention de versement entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de la Fondation universitaire Paris 1 Panthéon-Sorbonne (annexe)	6

M. BONNEAU ouvre la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 14 heures 32.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 avril 2024

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 avril 2024.

2. Approbation de l'enveloppe des moyens destinés à la recherche

M. CORDIER présente le document. Il s'agit de l'enveloppe des moyens prévisionnels inscrits au budget 2025 destinés à la recherche. Elle est adoptée sous réserve de l'adoption du budget global de l'établissement par le conseil d'administration du 18 décembre prochain.

La proposition de répartition est présentée sous la forme d'un tableau qui est une extraction du budget présenté au conseil d'administration et plus précisément du tableau des dépenses par destination qui répartit l'ensemble des moyens selon une nomenclature imposée à toutes les universités. Ces dépenses sont ventilées selon les trois grands postes que sont le fonctionnement, la masse salariale et l'investissement. Cette enveloppe est soumise aux mêmes contraintes que l'ensemble de la construction budgétaire de l'Université Paris-Panthéon-Assas et donc aux incertitudes quant aux crédits affectés aux universités en 2025 par l'État et aux mesures salariales qui vont s'imposer aux opérateurs de l'État sans compensation.

Ce document inscrit le maintien d'un équilibre budgétaire de plus en plus difficilement soutenable. L'établissement est de plus en plus dépendant du développement de ses ressources propres. Concernant l'origine des financements, la plupart des crédits proviennent de la subvention pour charge de service public qui représente en 2025 environ 72% du financement total de l'établissement. Les crédits étatiques qui financent la recherche sont moins importants à l'exception de deux rubriques : les contrats de recherche et le pilotage de la recherche. L'enveloppe affectée à la recherche s'élève en 2025 à 17,250 millions d'euros. L'augmentation par rapport à 2024 provient en grande partie des dépenses de personnel.

Concernant les dépenses prévisionnelles par objet de dépenses, les dotations sont stables, autour de 900 000 euros. Le montant affecté au bonus qualité recherche sera redistribué sur projets lors d'un conseil de la recherche en début d'année prochaine.

Les fonds pour projets reportés ou tardifs permettent de réaliser des financements complémentaires en cours d'année.

Concernant la masse salariale des titulaires et des contractuels, la rubrique la plus importante et partie prépondérante de l'évolution constatée, elle présente notamment d'éventuelles revalorisations de primes, des hausses de cotisations sociales non compensées par l'Etat.

Les contrats de recherche, qu'ils soient conclus avec le secteur privé ou public, sont en augmentation. L'établissement est notamment associé à un nouveau projet de recherche appelé IA Cluster avec Sorbonne Université.

Concernant les subventions en provenance de l'Institut Universitaire de France, elles sont au nombre de trois au bénéfice d'enseignants-chercheurs. Enfin, une dotation pilotage recherche

est inscrite à hauteur de 239 000 euros notamment dans le cadre de l'accompagnement des postes de professeurs juniors et du projet 4EU+. L'augmentation des dépenses de personnels est liée à une embauche de post-doctorants pour accompagner les travaux de recherche des professeurs juniors.

En conclusion, l'enveloppe affectée à la recherche pour l'exercice 2025 représente 15,74% du budget global de l'établissement qui s'élève pour l'année prochaine à 109,622 millions d'euros.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité l'enveloppe des moyens destinés à la recherche.

3. Avis sur des demandes de publications d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences au titre de la campagne synchronisée 2025

M. BONNEAU présente ce point. Il est présenté au conseil les différentes demandes de publications d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences au titre de la campagne synchronisée 2025. La prise de fonctions est prévue pour le 1er septembre 2025.

Cela concerne cinq emplois de professeurs et onze emplois de maîtres de conférences. Concernant les postes de maîtres de conférences, il est à noter que certains emplois sont susceptibles d'être vacants, notamment en raison des résultats du concours d'agrégation en droit public qui ne sont pas connus à ce jour. Par ailleurs, en termes de politique d'emploi, il existe une demande de création d'un poste de maître de conférences en anglais spécialisé en information et communication.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité les demandes de publications d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences au titre de la campagne synchronisée 2025.

4. Nombre d'emplois de maîtres de conférences à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation

5. Nombre d'emplois de professeurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.

M. BONNEAU explique que les points 4 et 5 sont traités simultanément.

Concernant les professeurs, tous les emplois, publiés au titre de la campagne synchronisée 2025, seront réservés uniquement à la mutation.

Concernant les maîtres de conférences, ce point devient sans objet. Sur les 11 emplois dont la publication est prévue pour la campagne synchronisée 2025, aucun n'est à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité le nombre d'emplois de professeurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation.

6. Avis sur une demande de réinscription en doctorat

M. BONNEAU explique qu'il s'agit là d'une candidate qui s'est vue refuser la réinscription en doctorat. Cette décision a été approuvée par le directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale. Il existe pour cette candidate la possibilité de faire un recours devant le conseil de la recherche. Il est pourtant difficile d'émettre un avis favorable car cela risque d'entraîner des soucis avec le directeur de thèse.

M. ROUMY souligne qu'il est impossible de forcer un directeur de thèse à reprendre une personne en thèse.

Mme MÉADEL précise qu'il s'agit d'une réinscription pour deux ans soit d'un engagement de longue durée.

M. BONNEAU rappelle que l'avis du directeur de thèse était négatif. Il s'agit là d'une 9^{ème} année de thèse.

M. ROUMY explique que si les avis passés sont négatifs, il est logique de les suivre.

M. BONNEAU propose de passer au vote et d'émettre sur ce point un avis négatif.

Le Conseil de la recherche en formation plénière désapprouve à l'unanimité la demande de réinscription en doctorat.

7. Désignation du directeur de l'école doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (ED9)

M. BONNEAU présente ce point. Conformément à l'article 27 des statuts de l'Université, le directeur de l'école doctorale est nommé par le Président de l'Université après avis du conseil de la recherche, et du conseil de l'école doctorale. Le conseil de l'école doctorale a émis un avis favorable au renouvellement du Professeur Fabrice PICOD, en qualité de directeur de l'ED9, lors de sa séance du 22 octobre 2024.

Il est ainsi demandé aux membres du conseil de la recherche d'émettre un avis sur la reconduction du Professeur Fabrice PICOD en qualité de directeur de l'école doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (ED9). La durée du mandat est de 5 ans.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation du directeur de l'école doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (ED9).

8. Désignation du directeur de l'école doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication EGIC (ED455)

M. BONNEAU présente ce point. Conformément à l'article 27 des statuts de l'Université, le directeur de l'école doctorale est nommé par le Président de l'Université après avis du conseil de la recherche, et du conseil de l'école doctorale. Le conseil de l'école doctorale, lors de sa séance du 26 novembre 2024, a émis un avis favorable à la désignation du Professeur Étienne MACLOUF, en qualité de directeur de l'ED455 pour la durée du mandat restant à courir en remplacement du professeur Mathilde GOLLETY.

Il est ainsi demandé aux membres du conseil de la recherche d'émettre un avis sur la désignation du Professeur Etienne MACLOUF en qualité de directeur de l'école doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication (ED455). Pour information son mandat prendra fin le 1er octobre 2026.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation du directeur de l'école doctorale d'Économie, Gestion, Information-Communication EGIC 5ED455).

9. Avis sur la convention de versement entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de la Fondation universitaire Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. BONNEAU présente ce point. L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université Paris-Panthéon-Assas ont établi une convention de partenariat signée le 25 janvier 2022 afin de soutenir le développement des activités de la Chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique » créée en 2019 au sein de la Fondation universitaire Paris 1 Panthéon – Sorbonne par la professeure Joëlle FARCHY.

La Chaire est une plateforme de ressources et d'échanges où convergent les chercheurs ainsi que les acteurs publics et privés qui souhaitent étudier, partager, comprendre et se former aux enjeux du monde numérique en construction.

Les activités de la Chaire ont conduit à l'attribution, le 25 mars 2024, à l'Université Paris-Panthéon-Assas d'un contrat d'aide de l'Etat géré par l'ANR au titre de France 2030 d'un montant global de 999 999 euros. Le projet soutenu, STYX, « Les mondes infinis du métavers, pour en faire quoi ? » est co-dirigé par Mme Joëlle FARCHY professeure à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Mme Cécile MÉADEL.

La présente convention a pour objet de régler les modalités de versement par l'Université Paris-Panthéon-Assas de la somme de 100 000 euros – soit 10 % de l'attribution globale - à Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour sa contribution à la réalisation de la partie économique du projet STYX. La convention est prévue pour 18 mois.

M. BADIN trouve dommage la rédaction de l'article 2 qui ne précise pas ce que les frais et charges incluent.

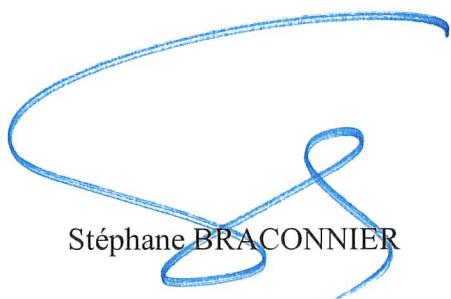
Mme MÉADEL répond que l'Université Paris-Panthéon-Assas étant limitée au point de vue des bureaux, les bureaux sont attribués par Paris 1, ce qui entraîne des frais.

M. BONNEAU propose de passer au vote.

Le Conseil de la recherche en formation plénière approuve à l'unanimité l'avis sur la convention de versement entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de la Fondation universitaire Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

M. BONNEAU remercie les participants et lève la séance du Conseil de la recherche en formation plénière à 14 h 57.

Le Président



Stéphane BRACONNIER